

ON S'ABONNE :
Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
 TARN-ET-GARONNE :
 Un an..... 16 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Trois mois..... 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES,
 25 centimes la ligne

RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors, au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

CALENDRIER DU LOT

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
23	Judi.	s. George.	St-Cernin, Varaire, Figeac, Grèzes, St-Jean-de-Laur, Souceyrac, Camy.	☉ P. L. le 4, à 4 h. 18' du mat.
24	Vendr.	s. Fidèle.	St-Pierre-Toirac, Bétaillé.	☽ D. Q. le 11, à 1 h. 32' du mat.
25	Samedi	s. Marc.	Aujols, Montcuq, Gramat.	☉ N. L. le 18, à 3 h. 14' du mat.
				☽ P. Q. le 26 à 4 h. 17' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une
 insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.
 Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
 Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAF-
 FITE-BULLIER et Ce. place de la Bourse, 8, sont seuls char-
 gés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

HEURE DE LÈVEE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse, le midi.....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon).....	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. du m.
	Castelnau-Montriat.....	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Labenque, l'Aveyron).....	
	Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque.....	6 h. 30 m. du s.
	Cazals, St-Géry.....	

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 18 Avril 1863.

BULLETIN

Si les nouvelles apportées par le dernier
 courrier du Mexique ne répondent pas encore
 complètement à nos patriotiques impatiences,
 dit notre correspondance, elles sont cependant
 des plus satisfaisantes, en ce sens qu'elles nous
 permettent de préciser à peu près le jour où
 Puebla sera tombée au pouvoir de nos troupes,
 et qu'elles rassurent pleinement l'opinion publi-
 que sur l'état hygiénique de notre corps expédi-
 tionnaire. En outre, nous apprenons par le ré-
 sumé du rapport du général Forey, inséré au
Moniteur, que l'abondance règne partout,
 non-seulement la subsistance journalière des
 troupes est assurée, mais de fortes réserves sont
 formées pour l'avenir.

La proclamation de l'amnistie en Pologne
 a eu pour résultat d'exciter de plus fort le pays
 à la révolte et à rendre les insurgés plus terri-
 bles dans les rencontres. Ils viennent d'obtenir
 un succès marquant dans le palatinat de Kalisch;
 dans la province de Sandomir, ils ont tué deux
 cents Russes et leur ont pris sept canons.

Le Comité révolutionnaire fait annoncer qu'il
 ne déposera les armes que lorsqu'il aura obtenu
 l'indépendance du pays. — En même temps, dit
 la dépêche, le Comité défend aux populations de
 payer l'impôt au gouvernement Russe, et ordonne
 aux Polonais, servant dans les rangs de l'ar-
 mée Russe, de passer du côté des insurgés.

Quatre mille paysans de la contrée de Grodno,
 qu'on avait violenté pour leur faire embrasser le
 schisme, se sont soulevés pour défendre leur

patrie et rentrer dans l'Église catholique.

L'opinion générale de la presse est que le
 manifeste sera dédaigneusement repoussé.

Les journaux conservateurs de Turin parlent
 depuis quelques jours des menées du parti d'ac-
 tion et les dénoncent comme dangereuses. Ils
 veulent pourtant douter que ces menées about-
 tissent. Les populations, disent-ils, comprennent
 trop bien les avantages que le maintien de l'or-
 dre intérieur assure au pays dans ses rapports
 avec l'extérieur.

Les nouvelles d'Amérique sont toujours à la
 guerre. Cependant on n'a pas de fortes rencon-
 tres à enregistrer.

On craint que la fièvre jaune ne se déclare à
 la Nouvelle-Orléans.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

Paris, 16 avril.

New-York, 4 avril.

Les Mexicains, à Puebla, sont au nombre de dix-
 huit mille sous le commandement du général Ortega.
 4,000 hommes sont entre Puebla et Mexico.

Il n'y a à Mexico aucune force considérable.
 Dans le cas de la prise de Puebla, Juarez se ré-
 fugiera dans l'état de Morella.

Le général Forey, avec 12,000 hommes, s'avan-
 çait sur la route d'Orizaba.

Le général Bazaine, avec 11,000 hommes, était
 sur la route de Jalapa.

La concentration des troupes devait se faire à
 Amozoc.

Paris, vendredi 17 avril.

Le *Constitutionnel*, sous la signature Paulin Li-
 mayrac, dit que les dépêches envoyées à Saint-Pé-
 tersbourg par les trois puissances, s'appuient sur le
 même ordre d'idées : prévenir le retour de convul-
 sions pouvant mettre en péril la paix de l'Europe.

» le prince de Belvédère, où je réunirai secrètement
 » toutes les personnes qui me seront dévouées, et
 » je me reverrai maître du beau royaume de Naples.»

Un autre jour, j'entrai dans la chambre qu'il occu-
 pait, et je le trouvai seul, se promenant les bras
 croisés sur la poitrine; il me dit avec vivacité :
 « J'ai changé le plan de notre débarquement. Nous
 » irons directement dans le golfe de Naples. Ferdin-
 » and est maintenant à Portici, nous débarque-
 » rons à Gratanello, nous nous dirigerons immédia-
 » tement vers le palais, nous surprendrons la garde,
 » et par un escalier secret que je connais et qui
 » nous communique aux appartements de Ferdinand,
 » nous irons nous emparer de sa personne. — Dans
 » ce cas, lui répondis-je, Votre Majesté se trou-
 » verait dans la nécessité de le tuer. — Non, me dit-
 » il, je n'exigerais de lui qu'un acte d'abdication, et
 » je le ferais immédiatement embarquer pour la
 » Sicile. »

Il est à propos de faire remarquer ici que ce dis-
 cours ayant été répété plus tard en présence d'au-
 tres personnes, M. Fournié, d'AJaccio, qui avait
 été sous-intendant civil à Catanzaro en Calabre, et
 qui était venu à Vescovato en compagnie de plu-
 sieurs personnages du delà des monts pour présenter
 ses respects au roi, M. Fournier, dis-je, eut l'au-
 dace de mettre entre ses mains un volume de l'his-
 toire de Naples, celui même qui parle de la mort
 de *Conradin* (1); mais Joachim ayant compris le
 conseil tacite qu'on voulait lui donner, en fut telle-
 ment indigné qu'il lui tourna le dos avec mépris.
 Tel était Joachim. Quelle différence entre lui et ses
 lâches bourreaux.

Le 12 septembre un brick anglais vint mouiller
 dans le port de Bastia; ainsi que je l'ai dit plus
 haut, ce navire avait à son bord deux officiers que
 lord Bentinck avait détachés de Gènes et qui étaient
 chargés, au nom du gouvernement britannique, de
 se rendre en Corse et de proposer à Joachim de le

(1) On sait que Conradin, fils de l'empereur Conrad
 IV, ayant voulu revendiquer contre Charles d'Anjou ses
 droits sur le trône de Sicile, fut vaincu à Tagliacozzo,
 en 1268, et livré par trahison au vainqueur, qui le fit
 impitoyablement décapiter, par la main du bourreau, sur
 l'une des places, ou plutôt sur le rivage de Naples.

La dépêche anglaise s'appuie en outre sur les trai-
 tés de 1815.

Ces dépêches seront communiquées aujourd'hui ou
 demain.

L'Europe, dit M. Limayrac, a fait son devoir ;
 espérons que la Russie fera le sien. Dans ce cas,
 les peuples qui ont montré tant de sympathies pour
 la Pologne applaudiront.

Vienne, 16 avril.

La *Correspondance générale* dément le rempla-
 cement du cardinal Antonelli par le cardinal de
 Luca.

Une députation grecque est arrivée à Trieste. Le
 ministère grec a été changé.

Berlin, 16 avril.

Des dépêches disent que l'attaque de Kalisch par
 les insurgés est attendue tous les jours.

Une grande quantité d'armes, d'approvisionne-
 ments et de chevaux, destinés aux insurgés, ont été
 saisis dans le duché de Posen.

Berlin, 16 avril.

On mande de la frontière de Pologne, le 15, que
 le comité révolutionnaire vient de diviser le royaume
 de Pologne en 23 cercles, dont chacun devra four-
 nir 100 hommes. Chaque localité devra payer un
 chiffre d'impôts. Lodz est taxé à 25,000 roubles,
 Czenochan à 10,000 et ainsi des autres cercles.

Dans les cercles seront établis des comités subor-
 donnés, destinés à la perception des impôts, lever
 les contingents et exécuter les lois pénales.

La partie non officielle du *Moniteur* con-
 tient la situation des recouvrements effectués
 pendant le 1^{er} trimestre de 1863, publiée par
 le ministère des finances. Les recettes du pre-
 mier trimestre de 1863 sur les impôts et re-
 venues indirectes s'élèvent à 298,425,000 fr.—
 Les recettes sur l'impôt direct s'élèvent à
 115,372,000 francs.

Le vaisseau mixte le *Tourville*, commandé
 par M. Lacombe, capitaine de vaisseau, a
 mouillé en rade de Cherbourg, dimanche soir,
 venant de la Vera-Cruz, et en dernier lieu de
 la Martinique. Ce bâtiment était parti de Cher-
 bourg avec des troupes pour le Mexique, le
 28 août dernier.

conduire en Angleterre.

Les deux parlementaires débarquèrent et se ren-
 dirent immédiatement à Vescovato : leur proposi-
 tion fut dédaigneusement repoussée. L'accueil perfide
 et déloyal qu'on avait fait à l'empereur était déjà à la
 connaissance de tout le monde, Joachim l'avait tou-
 jours présent à la mémoire, et du reste le royaume
 de Naples seul était le lieu sur lequel il voulait
 se diriger.

Sur ces entrefaites, le colonel Verrier s'empressait
 d'envoyer à diverses reprises aux autorités
 municipales de Vescovato des lettres par lesquelles
 il protestait contre les réunions qui avaient lieu dans
 cette commune depuis que Joachim y séjournerait ;
 et malgré tous les moyens dont ces autorités firent
 usage pour lui prouver que ces réunions n'avaient
 aucun caractère séditieux, il montrait une défiance
 extrême, prenait des mesures militaires, publiait
 des proclamations.

Je crois devoir rapporter plusieurs pièces de la
 correspondance du maire et du conseil municipal
 de Vescovato avec le colonel Verrier, quelques
 lettres et une proclamation de ce dernier.

RÉPONSE À LA LETTRE DU COLONEL.

Vescovato, 26 août 1815.

Monsieur le colonel, j'ai eu l'honneur de recevoir
 votre dépêche de ce jour, vers les deux heures après
 midi ; je l'ai communiquée à mon hôte, qui m'a
 répondu qu'il pense que son opinion et sa conduite
 sont bien loin de faire jeter sur lui le moindre soupçon.
 Il ne s'est retiré ici que pour attendre la réponse
 de son excellence Fouché, ministre de la police géné-
 rale, auquel il a demandé ses passe-ports, afin de
 pouvoir se retirer, librement et sans crainte, chez
 la nation qui lui sera la plus convenable, en cas qu'il
 fût décidé qu'il ne peut habiter la France.

Pendant le temps qu'il résidera dans mon pays, je
 vous réponds personnellement qu'il n'arrivera de sa
 part aucun inconvénient ; si cependant des individus,
 qui prétendraient être plus attachés au gouverne-
 ment français que moi, voulaient faire naître des
 soupçons et se servir de ce prétexte pour troubler
 la tranquillité privée et publique, je vous prie de
 croire que c'est en vain qu'ils se flattent d'être

Nous n'avons pas voulu nous hâter de porter
 un jugement sur les deux dernières mesures
 prises par le gouvernement russe. Nous avons
 cru qu'il vaudrait mieux mettre d'abord sous les
 yeux des lecteurs les diverses appréciations de
 la presse européenne, nous réservant de dire
 à notre tour ce que nous pensions du décret
 sur le Sequestre et du décret sur l'Amnistie.

Il faut bien reconnaître que les deux mesu-
 res paraissent impliquer contradiction. Cepen-
 dant, comme on n'est que très-imparfaitement
 renseigné sur la portée et l'application du pre-
 mier ukase, il est permis d'espérer que ce pre-
 mier décret n'annule pas d'avance le second, et
 que le gouvernement russe n'a pas retiré d'une
 main ce qu'il allait donner de l'autre.

L'amnistie peut donc être appréciée en elle-
 même, non pas sans doute avec une certitude
 absolue, mais au moins avec de sérieuses pré-
 somptions. Tout porte à croire que l'acte du
 12 avril n'est point une vaine promesse, qu'il
 est dû à une pensée sincère et à une inspira-
 tion généreuse.

Après la défaite de Langiewicz, nous fûmes
 les premiers à prononcer ce mot d'amnistie.
 Nous fûmes les premiers à rappeler que la force
 ne peut que désarmer les bras et que l'Empe-
 reur Alexandre II devait avoir une ambition
 plus haute : celle de pacifier les esprits et de
 désarmer les cœurs.

Mais en applaudissant à l'acte du 12 avril et
 en félicitant sincèrement le gouvernement russe
 d'avoir donné cette preuve de générosité et de
 force, nous nous demandons quelles seront les
 conséquences de cette amnistie, et nous nous
 le demandons avec anxiété, car le sang coule
 toujours en Pologne, et l'Europe n'a pas cessé
 d'être inquiète.

Le gouvernement russe amnistie ceux qui
 mettront bas les armes; c'est bien. Mais seront-
 ils amnistiés aussi ceux qui ont été victimes de
 cette loi du recrutement contre laquelle l'in-
 dignation publique de l'Europe s'est soulevée
 et qu'elle a flétrie en l'appelant une loi de dé-

meilleurs sujets que moi de sa majesté Louis XVIII,
 auquel j'ai été toujours dévoué, et prêt serment de
 fidélité.

Voilà, Monsieur le colonel, quels sont les sen-
 timents qu'un vieux militaire d'honneur professe en
 face d'un gentilhomme duquel il a l'honneur de se
 dire, etc., etc.
 COLONNA CECCALDI.

LE COLONEL VERRIER AU MAIRE DE VESCOVATO.

Bastia, 6 septembre 1815.

Monsieur, j'avais lieu de penser, d'après vos lettres
 des 25 et 26 août dernier, que le séjour, dans votre
 maison, du général Murat ne troublerait en rien la
 tranquillité de la Corse; cependant votre hôte a levé
 un petit corps de troupes de deux cents hommes en-
 viron et en augmente le nombre chaque jour.

On assure également qu'il paie cette troupe, qu'il
 donne des récompenses, accorde des grades et des
 décorations aux officiers; tout cela est visiblement
 en contradiction avec ses protestations et les vôtres,
 et cause des troubles en Corse, en jetant l'épouvante
 dans quelques provinces.

Je vous prie de me faire connaître, par le re-
 tour de l'ordonnance porteur de cette lettre, si
 tout ceci est vrai et dans quel objet ce rassemble-
 ment a lieu dans votre commune, sans que j'en sois
 informé; je vous avoue que j'avais peine à y croire,
 parce que je me rappelais toujours vos lettres. Ah !
 monsieur Ceccaldi, je crains bien que par obligation
 ce vous ne vous soyez compromis d'une manière à
 vous causer des regrets; croyez-moi, et je vous
 parle le langage de la franchise, engagez, sollicitez,
 pressez même le général Murat de quitter votre de-
 meure, et d'aller attendre ses passeports dans un
 autre pays que la Corse, parce que je n'enrevois
 rien de satisfaisant dans l'avenir, ni pour lui, ni
 pour vous, en prolongeant plus longtemps son séjour
 dans ce pays.

J'ai l'honneur, etc., etc. Le colonel VERRIER.

RÉPONSE DU MAIRE DE VESCOVATO.

Le 6 septembre 1815.

Monsieur le colonel, j'ai reçu votre lettre amicale

portation, — ceux qui ont été arrachés à leurs foyers et transportés à l'extrémité de l'Empire? L'amnistie fait-elle disparaître l'état des choses d'où est sortie l'insurrection actuelle ou du moins porte-t-elle un remède à cet état de choses? Si les institutions que l'on promet sont les mêmes qui existaient la veille du soulèvement qui a déjà coûté tant de sang à la Pologne et à la Russie, et qui ont amené ce soulèvement, qu'y aurait-il de changé? Quelles réformes seraient accomplies? Où seraient les garanties que l'Europe espère pour empêcher le retour périodique de crises sanglantes et douloureuses?

Gardons-nous cependant de conclure que le décret du 12 avril soit un acte inutile et une lettre-morte! L'amnistie témoigne des sentiments nobles et éclairés de l'empereur Alexandre II : nous aimons à croire que c'est un premier pas dans la voie où l'appellent les grandes puissances d'accord pour conseiller amicalement une politique qui assure d'une manière stable la tranquillité intérieure de la Russie et le repos de l'Europe.

L'amnistie n'est pas une solution : c'est l'espérance d'une solution. Paulin LIMATRAC. (Constitutionnel).

Revue des Journaux.

MONITEUR.

On écrit de Londres, le 12 avril, au *Moniteur* :

« Le gouvernement vient de saisir à Liverpool deux bâtiments suspects d'être construits pour le compte des Etats confédérés, et il n'a hésité à séquestrer diverses canonnières, également en armement, qu'après avoir reçu les assurances les plus positives qu'elles étaient destinées au service de la Chine, et non à celui des Américains du Sud. Un grand steamer en fer avec une cargaison importante a réussi à s'échapper de la Clyde. Le consul des Etats-Unis à Liverpool avait acquis la certitude que ce navire, nommé le Japon, enrôlait des matelots au compte du gouvernement confédéré, il en informa télégraphiquement le ministre américain à Londres, qui manda l'affaire sans tarder au Foreign-Office. Le département télégraphia immédiatement à Liverpool qu'on retint le bâtiment, mais comme le consul américain avait omis de mentionner que le bâtiment était dans la Clyde et non dans la Mersey, la dépêche revint à Londres sans avoir pu être exécutée et le Japon profita de tous ces délais pour prendre la mer et s'échapper. La sévérité déployée par le gouvernement dans ces circonstances est inspirée par la résolution prise par lord Palmerston d'éviter toute cause de conflit avec les Etats-Unis. »

LE CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Boissac-Demaret :

« Le voyage du Sultan dans les états gouvernés par le vice-roi d'Egypte, a donné lieu à beaucoup de commentaires. A notre avis, ce voyage peut être profitable à tout le monde : profitable au vice-roi d'Egypte parce que la visite d'Abdul-Azis est un témoignage d'estime et de considération ; profitable à la Turquie

et confidentielle de ce jour, et après l'avoir attentivement lue, j'ai pris en considération les observations que vous me faites.

Je m'étais bien imaginé qu'on ne cesserait de vous faire des rapports, afin de vous faire croire ce que vous m'écriviez.

Mes dernières lettres des 25 et 26 du mois dernier auraient dû, monsieur le colonel, vous faire entièrement connaître la pureté de mes sentiments, et que je n'aurais jamais démenti, en aucune occasion, mes serments de fidélité à mon légitime souverain Louis XVIII.

Je ne connais ici, ni n'ai jamais connu dans ma commune, aucun rassemblement de troupes, et le souverain que je loge chez moi est bien loin de mériter les soupçons que l'on jette sur lui. A la vérité il est arrivé en cette commune, et il en arrive et en part tous les jours, plusieurs officiers, ainsi que des sous-officiers et soldats, pour témoigner à leur ancien souverain, qui les avait nourris et décorés, l'hommage de leur reconnaissance.

Il n'est pas à ma connaissance, qu'il ait délivré à qui que ce soit des décorations ; mais il pourrait se faire qu'il eût délivré, en sa qualité de roi de Naples, titre qu'il n'a pas abdicqué, étant encore moins dans l'intention de le faire, des certificats témoignant qu'il les leur avait accordés dans le temps.

Soyez tranquille, monsieur le colonel, et je vous en réponds ; les sentiments de mon hôte sont trop élevés pour qu'ils puissent donner lieu à la compromettre, et bien moins encore ceux qui ont le bonheur de le posséder chez eux. Et en assurance de ce que j'ai l'honneur de vous annoncer, je renouvelle aujourd'hui ma soumission de garant personnel. Quant à son départ, je le crois fixé, mais je croirais mentir si je vous en précisais l'époque. J'ai l'honneur, etc., etc. COLONNA CECCALDI.

LE CORPS MUNICIPAL DE VESCOVATO A M. LE COLONEL VERRIER.

Vescovato, le 15 septembre 1845.

Il s'est répandu ici un bruit alarmant. On nous a rapporté que l'on combine des mouvements, et

parce que le gouvernement Ottoman pourra voir en parcourant l'Egypte comment une réforme conçue dans l'étude de la civilisation européenne, vigoureusement introduite, sagement développée, a donné aux habitants des provinces égyptiennes une prospérité que nous voudrions voir partagée par les sujets du reste de l'empire. »

PAYS.

Le *Pays* résume, sous la signature de M. E. Villers, ses correspondances particulières du Mexique :

« Les préparatifs de défense obligent notre armée à bien régler ses moyens d'attaque. L'ennemi a comblé tous les puits et détourné tous les cours d'eau depuis Tepeavats-Amozoc jusqu'à Puebla. Les retranchements paraissent bien établis et sont garnis d'une forte artillerie. Mais la supériorité de nos artilleurs et de nos canons pour commencer l'action et l'élan de notre infanterie dans l'attaque inspirent à tous une ferme confiance.

» L'armée approuve les précautions prises par le général Forey et les sages lenteurs qu'elles entraînent. Bien reposée, bien approvisionnée, sachant que les mouvements divers sont combinés pour faire concourir toutes ses forces au succès de l'attaque, elle marchera au combat avec la confiance et l'entrain qui peuvent le mieux assurer ce succès et le rendre décisif. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

LE PARTHENON DE L'HISTOIRE

Parmi les connaissances humaines, l'une des plus attrayantes et des plus instructives est celle de l'histoire. C'est elle, qui, nous déroulant les annales des siècles passés, nous montre les événements de l'humanité comme un immense drame, dont les nations et leurs hommes célèbres sont les personnages, dont les développements de l'esprit humain, les évolutions sociales, les révolutions des empires forment les scènes innombrables. C'est elle qui réalise cette profonde et éloquente définition du grand Cicéron : « L'histoire est le témoin des temps, la lumière de la vérité, la vie de la mémoire, l'école de la vie, la messagère de l'antiquité. »

Les siècles les plus éclairés ont été ceux où l'on a le plus fouillé dans l'histoire du passé, pour éclairer le présent. C'est l'étude de l'histoire qui féconde et agrandit la plupart des branches de la science humaine, en apportant aux générations vivantes l'expérience des générations éteintes. Notre siècle surtout a vu se multiplier les productions historiques en tout genre. Depuis les plus modestes annales, jusqu'aux plus profonds penseurs, chaque jour de nombreux écrivains exploitent avec ardeur les riches mines de l'histoire, pour faire revivre les souvenirs du passé, et montrer aux hommes la marche laborieuse et progressive des nations.

La *Presse française* élève aujourd'hui un monument historique des plus magnifiques et des plus grandioses. Les premières livraisons qui ont paru nous permettent déjà de l'apprécier et de le caractériser avec connaissance de cause.

Cet immense et prodigieux ouvrage a pour titre : LE PARTHENON DE L'HISTOIRE.

Comme le Parthénon d'Athènes, qui était dédié à Minerve, et consacré aux Beaux-Arts, le Parthénon de l'histoire apparaît avec la majesté d'un temple, où les Belles-Lettres et les Beaux-Arts se donnent la main pour y enfanter de merveilleux chefs-d'œuvre.

Ce monument historique formera quatre ouvrages distincts, offrant à tous un attrait puissant par

qu'une marche est ordonnée pour s'emparer de notre village ; nous avons lieu d'être surpris d'un semblable procédé, quoique nous n'y ajoutions aucune foi. Serait-ce, par hasard, à cause de l'acte d'hospitalité que nous avons exercé envers un souverain qui est venu se réfugier parmi nous ? Vous n'ignorez pas que cette vertu est la caractéristique de la Corse.

Le respectable voyageur, se rappelant avec plaisir les bienfaits qu'il avait faits aux Corses, durant sa prospérité, crut de ne mieux faire, pour fuir les persécutions qu'il éprouvait en France, que de demander un asile provisoire à ses bénéficiaires. Cet acte de simple reconnaissance ne saurait être imputé à délit, et nous ne croyons pas avoir pour cela démerité de notre légitime souverain, Louis XVIII, auquel nous jurons fidélité et soumission.

C'est pourquoi, monsieur le colonel, afin de détruire totalement les faux bruits qui courent, ainsi que les imputations que des individus, ennemis de l'ordre et de la tranquillité, voudraient nous faire, nous croyons en devoir de vous faire les deux propositions suivantes :

1° Qu'il soit accordé à notre hôte, qui est bien éloigné de nourrir dans son sein les sentiments qu'on lui suppose, mais simplement pour exécuter les ordres du gouvernement, un bateau, capable de contenir sa personne et sa faible suite, et d'avertir tous les agents du gouvernement de son départ ;

2° De l'assurer, par écrit, qu'il pourra vivre tranquillement sous la garantie et la protection du gouvernement, jusqu'à ce qu'il ait été statué définitivement sur son sort par le ministre de sa majesté Louis XVIII, d'accord avec les puissances alliées, à la décision desquelles il promettra, même par écrit, de se conformer.

Quant à ce que l'on peut vous avoir dit, relativement aux attroupements et recrutements, nous n'en connaissons point. Plusieurs soldats qui avaient servi sous ses étendards, à Naples, qui se disaient dans la misère, sont venus lui présenter leurs hommages et demander des secours.

La plupart ont été renvoyés, et il n'en reste qu'un petit nombre qui va en diminuant de jour en jour. C'est pourquoi nous espérons, monsieur le colonel, que vous ferez suspendre la réunion que fait M.

l'importance des événements qu'on voit s'y dérouler.

Au premier rang, est l'histoire de la Révolution française, le drame historique le plus saisissant de notre nation et le plus considérable des temps modernes. La plume brillante, incisive, entraînant de M. JULES JANIN, nous en peindra tour à tour les scènes émouvantes avec la beauté étincelante de son style poétique et la gravité majestueuse de l'historien.

Vient ensuite *La Russie historique, monumentale et pittoresque*, par M. ARTAMOF. Ce vaste empire, formé de tant de peuples, qui, brisant peu à peu les obstacles du passé, marche vers une nouvelle civilisation, est encore pour la France à l'état de mystère : au point de vue de la science historique, c'est un pays pour nous inexploré. Dans ce nouvel ouvrage, la Russie va nous apparaître, sous le charme toujours attrayant de la nouveauté, avec les faits les plus intéressants de son histoire, avec ses lois ses mœurs, ses productions, ses monuments, ses climats et ses peuples divers.

Un autre ouvrage du Parthénon de l'histoire a pour titre *les Reines du Monde*, œuvre de grâce et de charme, qui ornée de fleurs resplendissantes la grandeur austère et imposante des autres récits historiques. Ce sera le tableau vivant des femmes les plus célèbres, dont les nations et les siècles nous ont transmis le souvenir. La plume de nos premiers écrivains tracera ces biographies intéressantes.

Enfin, le Parthénon de l'histoire aura pour couronnement les *Galeriers publiques de l'Europe*, par M. ARMENGAUD. Ce volume, suite naturelle de l'ouvrage du même auteur, qui décrit Rome et ses merveilles, fera passer tour à tour sous nos yeux les plus célèbres villes de l'Italie, avec tous leurs artistes et leurs productions immortelles.

Les récits de ces divers ouvrages, dus à la plume d'écrivains distingués, brillent généralement par une forme attrayante et poétique, par un style animé, coloré, pittoresque, éloquent. Mais cette publication n'est pas seulement une œuvre littéraire ; elle est surtout, et au plus haut degré, une œuvre artistique.

A mesure que l'historien raconte les événements et qu'il caractérise les personnages, on voit, à côté, l'œuvre du peintre et du graveur, donnant aux récits de l'écrivain une beauté plus saisissante et une nouvelle vie.

La peinture est un puissant auxiliaire de l'histoire. Tandis que la narration instruit, intéresse, frappe, émeut et captive l'esprit, l'œuvre du peintre charme et ravit les yeux par le prestige des gravures, qui rehaussent et complètent le travail de l'historien.

Les quatre ouvrages, qui formeront le Parthénon de l'histoire, seront ornés de plus de 1,500 gravures, reproduisant les événements les plus saillants, les principaux personnages, les paysages, les monuments. Ces travaux d'art, œuvre de meilleurs peintres et de l'élite des graveurs, sont d'une très-belle et très-heureuse exécution : ils séduisent par la nature et la vivacité des poses, par l'animation des physionomies, par l'ampleur des détails et la majesté de l'ensemble.

Toutes ces œuvres des écrivains et des artistes, qui concourent à ce grand monument historique, sont reproduites sur un papier éclatant et magnifique, avec un luxe d'exécution, qui étonne et éblouit. Les presses françaises n'ont rien publié, dans notre siècle, de plus riche et de plus splendide.

Telle est l'impression, qu'ont produite sur nous les premières livraisons de cette remarquable publication, après un examen sérieux et calme.

Le Parthénon de l'histoire nous apparaît en réalité comme un véritable Musée historique, où les événements se déroulent avec l'attrait toujours soutenu du drame, et où les tableaux et les portraits défilent tour à tour, comme les peintures d'un majestueux panorama. C'est le passé qui revit sous les yeux du lecteur par les travaux réunis de la littérature et des beaux-arts.

Le Secrétaire de la rédaction, L. LAYTOU.

Plan — publication, — et prix du PARTHENON DE L'HISTOIRE.

Les quatre ouvrages du Parthénon de l'histoire sont publiés simultanément et composeront six volumes

Galloni, à l'effet d'envahir notre pays ; cette mesure est indispensable pour éviter tout inconvénient et empêcher la guerre civile ; et les sieurs Simon Buttafoco, capitaine, et Pierre Limarola, sont députés par nous pour mieux vous informer de vive voix de la vérité de notre exposé.

Dans l'espoir où nous sommes de recevoir une réponse qui nous fera connaître la sagesse et la justice de vos intentions, nous avons l'avantage de vous assurer de notre respect.

Le membre du conseil municipal, etc., etc. COLONNA CECCALDI, maire. ANGE-ANTOINE BUTTAFOCO, adjoint.

PROCLAMATION DU COLONEL VERRIER.

« Habitants et soldats,

» En prenant le commandement provisoire de la division, mon but a été de maintenir la paix et la tranquillité qui régnaient en Corse ; les citoyens et leurs subsistances furent mis sous la garantie des lois, les esprits ne respiraient que le repos et le bonheur.

» Un génie malfaisant semble être venu parmi vous pour y allumer la discorde, et nous exposer aux plus grands malheurs.

» M. Murat, ne trouvant pas de sûreté en France, s'est réfugié en Corse, où les lois de l'hospitalité sont sacrées : il a cherché un asile dans la maison de M. Colonna Ceccaldi, maire de Vescovato ; ce fonctionnaire public n'a rien épargné pour assurer le gouvernement que son hôte n'avait aucune intention hostile ; il s'en est rendu responsable.

» Les officiers, sous-officiers et soldats, qui avaient servi sous M. Murat, lorsqu'il était roi de Naples, se sont portés de différents points de l'île au Vescovato ; on a fait croire que c'était simplement pour voir leur ancien roi ; cependant le nombre augmentait de jour en jour ; des hommes sont payés, des compagnies sont organisées, l'on se permet de recruter ; on entretient des correspondances coupables avec Bastia, et on menace ouvertement de marcher sur cette ville pour s'en emparer.

» M. le Maire de Vescovato aurait dû dissoudre

mes de 400 pages chacun, format royal in-quarto.

Ils seront enrichis de plus de 1,500 magnifiques gravures entièrement inédites.

I. LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Jules JANIN ; — 2 volumes ; — 500 gravures.

II. LA RUSSIE, historique monumentale, et pittoresque, par M. ARTAMOF. — 2 volumes ; — 450 gravures.

III. LES REINES DU MONDE, par nos premiers écrivains. — 1 volume ; — 150 gravures.

IV. Les GALERIES DE L'EUROPE, par M. ARMENGAUD. — 1 volume ; — 430 gravures.

Le comité de la *Presse Française*, dont le siège est à Paris, a confié la direction de cette splendide publication à M. ARMENGAUD, déjà connu par des œuvres de même genre, si justement admirées, telles que *les Trésors de l'art, l'histoire des peintres*, les chefs-d'œuvre de l'art chrétien, etc...

Ces six volumes seront publiés en 100 livraisons. Chaque livraison comprend trois grandes feuilles, ou 24 pages, avec les tableaux et portraits, au nombre de 10 à 12, intercalés dans le texte, et en regard des récits historiques qui s'y rapportent.

Il paraîtra, chaque mois, deux livraisons, réunies ou séparées. Le titre et la pagination permettent de détacher très-facilement les feuilles qui s'appliquent à chaque ouvrage.

Le prix de la livraison en librairie est de 5 francs.

La *Presse Française*, s'imposant de grands sacrifices pour les journaux qui sont associés, ou correspondants de cette vaste entreprise, offre chaque livraison, aux abonnés de ces journaux, au prix de 2 fr. 25 c., au lieu de 5 francs.

Le *Journal du Lot* est au nombre des journaux qui jouissent de cet avantage extraordinaire. C'est dans ses Bureaux, qu'on peut aller voir et acheter les livraisons, à mesure qu'elles paraissent.

Les abonnés seront toujours libres d'acheter les livraisons qui leur conviendront, et de souscrire pour le temps qu'ils voudront, sans être engagés pour les livraisons auxquelles ils n'auront pas souscrit. On ne les paie qu'à mesure qu'on les reçoit.

Dix livraisons ont déjà paru : il y en aura toujours nombre suffisant, dans les Bureaux du *Journal du Lot*, à la disposition des abonnés.

Le concours d'admission à l'école impériale Polytechnique, doit s'ouvrir le 16 juillet prochain. Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'instruction à la Préfecture (division des affaires militaires et de police administrative), et dans chaque sous-préfecture.

Les candidats devront se faire inscrire, le 15 mai au plus tard, s'ils sont civils, à la préfecture du département où ils étudient, et, s'ils sont militaires, à la préfecture du département dans lequel ils sont en garnison. Nulle inscription ne sera admise après cette époque.

Premier Bulletin (année 1863), indiquant les corps pour lesquels les engagements volontaires et les devancements d'appel peuvent être reçus.

Les engagements volontaires souscrits dans les conditions de la loi du 21 mars 1832 sont ouverts pour les corps désignés ci-après :

Les corps de la Garde impériale, à la condition de produire, outre les justifications générales, un certificat d'acceptation délivré par le chef de corps, et approuvé par M. le Maréchal commandant en chef la Garde impériale (décision impériale du 8 septembre 1860).

Les 4^e, 7^e, 29^e, 42^e, 51^e, 55^e, 62^e, 63^e, 66^e, 67^e, 69^e, 71^e, 81^e, 85^e, 95^e et 99^e régiments d'infanterie de ligne ;

Les 1^{er}, 7^e, 18^e et 20^e bataillons de chasseurs à pied ;

» les attroupements qui ont eu lieu dans sa commune, et la conduite qu'il a tenue en cette occasion

» la rendue rebelle à la loi et à son souverain.

» Tous ceux qui auront une communication quelconque avec la commune de Vescovato, qui recevront la solde de M. Murat, qui seconderont directement ou indirectement ses manœuvres, seront arrêtés et punis comme traitres et rebelles.

» Il est enjoint à tous les maires de redoubler de zèle et de surveillance pour nous les désigner, et de se tenir prêts à se montrer à la tête des habitants de leurs communes, lorsque le cas l'exigera, et sur les points qui leur seront indiqués.

» Deux autres compagnies d'élite sont organisées, pour garder les forts au-dessus de Bastia, afin de garantir la ville de toute surprise.

» Habitants et soldats de l'île de Corse, faites connaître en cette circonstance que si votre penchant naturel est d'accorder l'asile aux malheureux, vous savez aussi punir le perturbateur qui, violant les lois de l'hospitalité, veut troubler votre tranquillité et vous exposer aux horreurs de la guerre civile.

» Montrez-vous dignes de la bienveillance de Sa Majesté, et donnez-lui de nouvelles preuves d'amour, de fidélité et de dévouement.

» Bastia, le 15 septembre 1845.

» Le colonel VERRIER. »

Ces hostilités constantes ne manquaient pas d'accroître l'audace de nos ennemis et de propager le découragement dans la population. (1)

Il fallait donc ou repousser la force par la force ou quitter le Vescovato, devenu pour nous un séjour dangereux.

Joachim avait en horreur l'effusion du sang de ses compatriotes ; il préféra donc partir de Vescovato, où Galloni arriva dans l'après-midi du

(1) Je dois dire que le chef de bataillon Galloni, chef d'état-major de la division, se trouvait en Balagne et de son propre chef, sans l'assentiment du colonel Verrier, commandant par intérim, qui l'avait suspendu de ses fonctions par un ordre du jour du 15 septembre, et qu'il réunissait à l'île Rousse une bande de gens sans aveu de la Balagne pour marcher contre le roi Joachim.

Les 1^{er}, 2^e et 3^e régiments de zouaves;
Les 3^e, 11^e et 12^e régiments de chasseurs;
Les 3^e, 4^e et 5^e régiments de hussards;
Les 1^{er}, 2^e et 3^e régiments de chasseurs d'Afrique;

Les escadrons du train des équipages militaires;

Les 1^{er}, 3^e et 4^e compagnies d'ouvriers constructeurs des équipages militaires;

La section des commis aux écritures des bureaux de l'intendance;

Les sections d'infirmiers militaires;

Les sections d'ouvriers militaires d'administration.

Ne seront admis à contracter des engagements volontaires, « pour les bataillons des » chasseurs à pied, que des hommes lestes, vigoureux, bien constitués, d'une taille moyenne et bien prise et ayant, autant que possible, l'habitude de la chasse et des armes à feu » (n° 24 de l'instruction du 29 juin 1840).

Aux termes du décret du 1^{er} décembre 1862, nul n'est admis dans les troupes d'administration (Section des commis aux écritures des bureaux de l'intendance; — Infirmiers militaires; — Ouvriers d'administration), sans avoir produit un certificat du sous-intendant militaire, constatant qu'il a satisfait, soit aux épreuves professionnelles, soit aux conditions d'un examen.

Les sections d'ouvriers militaires d'administration du service des subsistances, reçoivent les hommes reconnus susceptibles de rendre d'utiles services en qualité de commis aux écritures, et les ouvriers d'exploitation (meuniers, boulangers, bouchers, tonneliers et botteliers);

La 15^e section, ceux qui exercent les professions de tailleurs, voiliers, selliers, bourreliers, ferblantiers et emballeurs.

Les engagements dans le régiment étranger continueront à être reçus sur l'autorisation de MM. les Maréchaux commandant les 1^{er} et 8^e divisions militaires, et des Généraux commandant les 3^e, 5^e, 6^e, 7^e et 9^e divisions.

(Bulletin, n° 905, des Actes administratifs.)

Par arrêté préfectoral du 15 avril 1863, ont été nommés :

MM. Gibrat (François-Jean), instituteur communal au Bourg; Vassal (Guillaume), instituteur communal à Laramière; Ausset (Louis-Alexandre), instituteur provisoire à Puyjoudres et Auricoste (Faustin), instituteur communal à Escamps.

La gendarmerie vient d'arrêter, à Luzech, pour rupture de ban, le nommé Guinaud (Charles). Il a été déposé à la maison d'arrêt de Cahors.

Le nommé B..., de Douelle, dont nous avons déjà parlé, accusé de fabrication de fausses pièces de monnaie, et d'émission desdites pièces, a été arrêté à Luzech et conduit à la maison d'arrêt.

Ce matin, vers 11 heures, le sieur Bernard,

du faubourg Labarre, a succombé à la suite d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Le sieur Bernard Lacoste laisse huit enfants dont plusieurs en bas âge.

Une coïncidence remarquable s'est reproduite cette année pour la première fois depuis le commencement du siècle que nous parcourons, le jour du vendredi-saint.

Pendant que l'église célébrait avec tristesse la commémoration de la mort du Christ, au moment où se terminent les méditations, à trois heures de l'après-midi, ou soit la neuvième heure du jour, il y avait réellement 1863 années, heure par heure, que Jésus accomplissait son suprême sacrifice, en expirant sur le mont Golgotha, puisque cette année-ci le vendredi-saint s'est trouvé le trois avril date précise du crucifiement.

Cette coïncidence ne s'était pas reproduite depuis 1795.

Un de nos abonnés nous prie d'annoncer que l'ortie piquante est un remède souverain contre la maladie de la vigne. Voici la manière de s'en servir :

On fait bouillir l'ortie, après l'avoir écrasée; on immerge le pied de la vigne du jus obtenu par la décoction, et la maladie disparaît. Si les remèdes les plus simples sont les meilleurs, celui-ci doit être excellent.

Nous avons, pour l'acquit de notre conscience, transmis à nos lecteurs l'indication du procédé; c'est à eux de l'expérimenter. L'épreuve, au reste, n'est ni difficile ni coûteuse; l'ortie pousse partout, il n'y a qu'à se baisser et à en prendre. Nous conseillons seulement aux opérateurs de mettre des gants.

(Journal de Tarn-et-Garonne.)

Le conseil des postes vient d'apporter une très-heureuse modification aux formalités à remplir pour toucher les mandats de postes. Jusqu'à présent le destinataire était obligé de se présenter lui-même au bureau de poste pour apposer sa signature sur un registre spécial. A l'avenir, cette signature ne sera plus exigée; l'acquit au dos du titre suffira, et le paiement des mandats pourra, en conséquence, être effectué entre les mains d'un tiers, sur la présentation du titre acquitté et de la lettre d'envoi.

La Gazette de France parle d'un projet de refontes des monnaies qui ne doit s'appliquer qu'aux monnaies d'argent de 2 francs, 1 franc, 50 centimes et 20 centimes. Le titre divisionnaire de ces monnaies nouvelles serait 835 millièmes d'argent. Ce titre, inférieur de quelques millièmes au titre ancien; serait adopté afin d'éviter l'acapement de ces monnaies par nos voisins les Belges, les Allemands et les Suisses, qui les négocient à l'étranger avec une petite prime, ou les refondent pour bénéficier de la différence entre la valeur intrinsèque et celle qui a cours légal. C'est ainsi que la plupart de nos villes frontalières manquent souvent de petite monnaie divisionnaire d'argent. Si nos informations sont exactes, dit la Gazette de France, l'émission de la nouvelle monnaie est fixée à 250 millions. Un projet de

tant de glorieux souvenirs, de tant de belles espérances, hélas! il ne nous reste plus qu'une source intarissable de larmes!!

Après une halte de quelques jours, nous partîmes de Cofone et nous allâmes déjeuner chez M. Emanuelli à Perelli d'Alesani. M. le capitaine Riolacci, de ce même village, qui avait servi longtemps à Naples, ayant appris que Joachim arrivait dans son pays, vint à la rencontre du roi, escorté d'un grand nombre de siens, tous montés.

En continuant notre voyage, partant de Perelli, nous avons traversé la montagne de Bozio par Campodondico et la rivière de Tavignano au-dessous du village d'Erabajolo; montant ensuite par le village de Poggio, nous arrivâmes le soir à Saint-Pietro de Venaco, où nous avons passé la nuit dans une auberge.

Le 20, nous déjeunâmes à Vivario, chez le curé Pantalacci, un des ecclésiastiques les plus respectables de la Corse, et le soir nous arrivâmes à Bogognano, chez M. Bonelli, colonel de gendarmerie au service de Naples, qui n'était pas encore rentré en Corse; mais son frère, le commandant, fit grandement les honneurs de la maison.

Partout le roi avait eu à sa porte une garde d'honneur prise dans les compagnies qu'il avait à sa solde.

Le commandant Bonelli voulut se distinguer en congédiant la garde qu'on avait mise à la porte: « Dans ma maison, dit-il, le roi n'a pas besoin d'être gardé. »

Pendant notre voyage, un concours innombrable de personnes de tout âge se pressait autour de nous. Parmi ces personnes se trouvait M. l'abbé Moraccione. Ce digne ecclésiastique, curé de son village, riche propriétaire et grand amateur de chevaux, que nous rencontrâmes au pont de Vecchio, entre Saint-Pietro de Venaco et Vivario, escorté d'un grand nombre de siens, tous à cheval, eut l'honneur de présenter ses hommages au roi et lui offrit un superbe cheval de poil bai. Joachim l'accepta, mais ce ne fut qu'en partant de Vivario, après le déjeuner, qu'il le monta, et passant par la plaine de la forêt de Vizzavona, il le lâcha à toute bride. Ce fut le dernier divertissement de ce genre que se donna le plus grand capitaine de cavalerie du siècle.

loi serait prochainement soumis au Corps-Législatif pour autoriser M. le ministre des finances à faire fabriquer ces nouvelles monnaies. On évalue à cinq millions trois cent mille francs les dépenses que nécessiteront le retrait de la démonétisation des anciennes monnaies, ainsi que la fabrication des nouvelles.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 12 avril 1863.

14 Versements dont 5 nouveaux..... 2,4 0^{fr} 6
9 Remboursements dont 5 pour solde. 3,945 «6

TAXE DU PAIN. — 16 avril 1863.

1^{re} qualité 34 c., 2^e qualité 31 c., 3^e qualité 28 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 15^c; 2^e catégorie, 1^{fr} 05^c.
Taureau ou Vache: 1^{re} catég., 95^c; 2^e catég., 85^c.
Veau: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 30^c; 2^e catégorie, 1^{fr} 20^c.
Mouton: 1^{re} catégorie, 1^{fr} 25^c; 2^e catégorie 1^{fr} 15^c.

Pour la chronique locale: A. LAYTOU

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet.)

ITALIE.

La Reine Sophie de Naples va rentrer à Rome. Le Saint-Père a insisté pour qu'elle hâtât son retour.

On dit que le Saint-Père se rendra à Porto-d'Anzio, pour y passer quelques jours; mais jusqu'à ce moment il n'a rien de positif résolu. Ce qui est certain, c'est qu'il a décidé de se rendre la semaine prochaine à Sermoneto, dans la province de Frosinone, pour y visiter l'abbaye que le duc Philippe Caetani a donnée au Pape, comme denier de Saint-Pierre.

Le 26 de ce mois partira de Rome pour Paris le général comte de Montebello, qui doit accompagner sa femme, dame d'honneur de l'Impératrice.

Mgr de Mérode a ordonné la suspension des travaux de la grande caserne qu'il a fait commencer.

Le Journal de Rome annonce que de 4859 jusqu'au 7 novembre 1862, le denier de Saint-Pierre a fait entrer dans le trésor pontifical la somme de 27,688,000 fr., et du 7 novembre 1862 jusqu'en ce moment, 2,957,000 fr., ce qui donne un total de 30,645,000., c'est-à-dire un million de francs par mois.

Le Saint-Père, samedi dernier, a parcouru à pied la promenade du Pincio et de la Trinité du Mont, suivi d'une foule qui l'acclamait.

MEXIQUE.

Le 27 février, le général Forey, établissant son quartier général à Quecholot, bourgade située à environ cinquante kilomètres de Puebla, c'est le 8 mars qu'a dû s'opérer le mouvement d'investissement de cette place. Fidèle au système de prudence adopté par lui, et ne voulant négliger aucune des chances qui lui permettent de frapper un coup décisif, le commandant en chef a cru devoir attendre pour commencer le siège ou pour tenter contre Puebla une attaque de vive force, l'arrivée des derniers renforts amenés par le général Neigre. On sait que leur effectif en troupes est de 6,000 hommes environ et de 300 chevaux ou mulets.

Le rapport du général Forey contient les détails d'un nouveau fait d'armes qui ajoutera encore à la gloire dont s'est couverte notre cavalerie pendant la campagne du Mexique. Deux pelotons du 2^e régiment de chasseurs d'Afrique commandés par le capi-

Le lendemain de notre arrivée à Bogognano, le roi envoya le général Franceschetti à Ajaccio pour y notifier des bâtiments pour l'embarquement de ses troupes, et à cet effet, étant entièrement dépourvu d'argent, il lui remit quelques diamants qu'il avait sur lui, non pas pour les vendre, mais seulement pour les mettre en gage.

Dans l'attente, il préféra rester à Bogognano, d'où il ne voulait se rendre à Ajaccio qu'au moment même où tout aurait été disposé pour l'expédition, car, le mécontentement qu'il éprouvait de voir que ses parents, qui habitaient cette ville, ne lui avaient donné aucun signe d'attachement dans cette circonstance où il avait besoin d'être entouré de personnes qui lui fussent entièrement dévouées, lui faisait désirer de pouvoir n'y faire aucun séjour.

Un ami, venant de la ville de Corte nous apporta quelques numéros du *Moniteur universel*, journal que Joachim avait plusieurs fois manifesté le désir de lire pour s'instruire sur ce qui se passait en France.

Dans un des numéros de ce journal était insérée la lettre écrite par Ferdinand au feld-marché baron Bianchi, commandant les troupes autrichiennes dans la dernière guerre, lettre par laquelle il lui annonçait que, voulant lui montrer sa gratitude pour les services qu'il lui avait rendus, il lui conférerait le titre de duc de Casalanza, auquel il attachait une dotation annuelle de 9,000 ducats.

Dans cette lettre, Ferdinand faisait également connaître au feld-marché que Casa-Lanza était le lieu où les bandes ennemies avaient signé la capitulation.

Dès que Joachim eut lu cette lettre il fut frappé d'indignation. « Comment, s'écria-t-il en trépanant de colère, comment donc! l'armée nationale, l'élite du royaume... des bandes ennemies! Est-il possible qu'un roi puisse donner à ses propres sujets une qualification aussi flétrissante!... à cette armée si belle créée par mes soins!! Quelle honte! quelle infamie! » Puis il entra dans sa chambre et en ferma brusquement la porte. Il n'y avait dans le salon que les dames Bonelli, Natali et moi, qui étions les seuls logés dans la maison.

Un instant après il entrouvrit la porte, m'appela et me fit écrire sous sa dictée un long mémoire de douze pages, par lequel il mettait sous les yeux des

taine de Foucauld ont exécuté trois charges successives contre des détachements ennemis dix fois plus nombreux, et trois fois, la cavalerie et l'infanterie mexicaine se sont vues dispersées. Le nom du capitaine Foucauld, aujourd'hui chef d'escadron, est désormais inscrit dans un même trophée, à côté de celui du chef de bataillon Delrié.

Nous regrettons de ne pouvoir citer, ici, les noms des trois sous-officiers de chasseurs qui ont trouvé une mort glorieuse en se précipitant les premiers au milieu des rangs ennemis! Cette lacune sera probablement remplie par les prochaines correspondances que publieront le *Moniteur de l'Armée* et d'autres journaux. Certes, jamais à une autre époque, le courage chevaleresque de nos soldats ne brilla d'un plus vif éclat. En présence de leurs ennemis, ils ne se demandent pas combien sont-ils? fantassins ou cavaliers, ils chargent baïonnette en avant ou sabre à la main, fiers de vaincre ou de mourir pour la patrie. Vainqueurs, nous les saluons au retour de nos acclamations; morts, nous glorifions leurs noms.

POLOGNE.

Les nouvelles du royaume annoncent que l'ukase impérial relatif à l'amnistie a donné une nouvelle impulsion à l'insurrection. Des volontaires sont en route de tous les côtés pour aller grossir le rang des combattants.

Les Polonais ont obtenu un succès à Konin, dans le palatinat de Kalish.

Le détachement de Lopachi a livré un combat à Slaszow, dans le palatinat de Sandomir.

Un nouveau détachement considérable d'insurgés s'est montré dans le district de Mariampol, gouvernement d'Augustowo, il est sous les ordres d'Andrzejewicz.

Le *Czas* donne les nouvelles suivantes :

De nouveaux détachements d'insurgés se sont montrés dans la province de Sandomir. Un grand combat a eu lieu près d'Olszanka, non loin de Suwalki. Trois mille insurgés y ont pris part. Les Russes y auraient perdu 200 hommes et sept canons.

L'insurrection se développe en Lithuanie; toutefois nous n'avons que des nouvelles générales de cette province. La population polonaise contrainte par la violence d'embrasser le schisme, s'est soulevée pour défendre sa patrie et sa foi. Les vieux croyants qui habitent certaines localités et qui datent de l'ancienne république de Pologne, prennent une part active à l'insurrection. A Kownno, les soldats moscovites ont incendié le faubourg de Sloboda et ont tué le lendemain leur propre officier.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Paris.

17 mars.

C'est irrévocablement le 22, à deux heures de l'après-midi, qu'aura lieu à Notre-Dame, l'installation solennelle de Mgr Darboy, archevêque de Paris.

Le *Moniteur de l'armée* de ce matin publie les mouvements des troupes destinées au camp de Châlons, et annonce qu'ils sont en cours d'exécution.

Nous avons déjà donné l'organisation complète du camp.

A partir du jeudi 16 avril 1863, le prix du pain à Paris restera fixé comme il suit, savoir :

Le pain de première qualité, 38 c. le kilo-

Napolitains la nullité et l'égoïsme despotique des princes de la famille de Bourbon: les appelait à considérer les nombreux avantages qu'ils avaient recueillis pendant le peu d'années qu'ils avaient gouverné; rappelait à leur souvenir l'acte cruel et barbare que Ferdinand avait commis contre l'infortunée marquise San-Felice (1); faisait un appel à l'armée et invitait le peuple à se soulever en masse pour secourir, sans plus attendre, le jong indigne sous lequel il gémissait.

Ce mémoire était précédé de la copie de la lettre de Ferdinand au feld-marché Bianchi, et portait ce titre :

(1) La marquise San-Felice fut une des victimes de la tyrannie de Ferdinand. En 1799, époque à laquelle la république fut proclamée à Naples, elle fut impliquée, bien innocemment, dans une conspiration républicaine qui entraîna sa condamnation à la peine de mort. Pour éviter le supplice, la marquise se dit enceinte. Ferdinand, qui se trouvait à Palerme, écrivit aux membres de la Giunta (tribunal institué pour faire main basse sur tous les partisans de la république), de faire visiter la marquise par des médecins, afin de s'assurer si vraiment elle était enceinte. On répondit affirmativement. Aussitôt le despote ordonna d'envoyer la marquise à Palerme, en Sicile, pour y subir une contre-visite, et là aussi le conseil des médecins constata son état de grossesse. Alors la marquise fut mise en prison, où elle resta jusqu'au jour de ses couches, et aussitôt qu'elle fut délivrée d'un enfant du sexe masculin, cette jeune, jolie et noble femme, quoique souffrante, fut embarquée et dirigée sur Naples, où elle fut décapitée par le bourreau, sur la place infame du Marché. Ce meurtre remplit la ville d'horreur; il est toujours présent à la mémoire des Napolitains, et c'est pourquoi Joachim en parlait dans sa proclamation.

Tous les recours en grâce furent inutiles. Au même moment la bru de Ferdinand accoucha d'un prince auquel il fut donné le nom de son aïeul. Il était d'usage à la cour qu'après les couches d'une princesse, le roi allait lui faire visite, et, à sa demande, lui accordait trois grâces. Cette fois l'accouchée, pour être plus sûre d'obtenir, demanda une seule faveur, celle de la vie de la marquise; mais elle ne put l'obtenir, car à ces mots Ferdinand regarda sa bru de travers, jeta sur le lit l'enfant qu'il tenait dans ses bras, tourna brusquement le dos et sortit de la chambre sans vouloir y retourner de plusieurs jours. (Voir Carlo Botta, Storia d'Italia, et le général Colleta, Storia del regno di Napoli.)

(La suite au prochain numéro.)

jour de notre départ (1).

Nous nous mîmes donc en marche. Après avoir traversé les cantons de Casinca, Tavagna, Moriani et Campoloro, escortés par plus de six cents hommes armés, entourés de l'affection publique et accueillis de toutes parts par les acclamations du peuple, nous arrivâmes à Cofone, où la population nous accueillit avec une vive joie et où le roi fut reçu par mon frère avec tout l'empressement que commandait à ma famille une circonstance aussi honorable pour nous.

Le village de Cofone, à l'est de la Corse, est situé sur une colline très-élevée qui domine la plaine et le débarcadère de Prunete, à la distance d'environ un myriamètre de la mer, en face de l'île d'Elbe et de l'île inhabitée de Monte-Christo.

On y jouit d'une vue magnifique. Joachim fut enchanté du coup-d'œil qu'offrent au spectateur l'immense plaine qui s'étend depuis Padulella jusqu'à Aleria et une vaste mer continuellement sillonnée par des bâtiments de toutes les nations qui font le cabotage dans la Méditerranée. Il dit que c'était une vraie position militaire.

Là, il s'informait avec bonté de plusieurs particularités concernant ma famille, et s'entretenait avec le curé paroissial, mon frère aîné, et sur les devoirs d'un bon pasteur, et sur le caractère du troupeau confié à ses soins, et sur les productions du pays.

Joachim avait une connaissance parfaite de l'écriture sainte. J'avais alors deux frères ecclésiastiques, André et Frédéric. Avant remarqué en eux une vaste érudition sur les choses sacrées, souvent il se plaisait à leur adresser des questions, et lorsqu'il en recevait des réponses qui décelaient leur instruction, il paraissait éprouver un sentiment de contentement ineffable. Avant son départ il les nomma tous les deux chevaliers, de l'ordre des Deux-Siciles, et en les quittant il leur dit: « Aussitôt que vous apprendrez notre arrivée à Naples, venez me rejoindre. »

Cruelle puissance des vicissitudes humaines! De

(1) Les habitants de Vescovato, le voyant approcher avec sa bande, allèrent à sa rencontre et le mirent en fuite, lui et les siens; ils se sauvèrent dans toutes les directions.

gramme.
Le pain de deuxième qualité, 30 c. le kilogramme.

L'exposition universelle des volatiles français et étrangers, ouverte dimanche dernier au jardin d'acclimatation du bois de Boulogne, est la plus complète de ce genre qui ait encore eu lieu. Elle comprend plus de deux mille oiseaux, répartis en 500 lots. Les races gallines y figurent, comme toujours, en majorité. Nos poules indigènes de La Flèche, de Crévecoeur et de Houdan ne sont pas les moins admirées; mais une collection de Dorkings, envoyée de l'Ecosse, attire aussi vivement l'attention, ainsi que des dindons pesant quarante livres. L'exposition durera, jusque et y compris le dimanche 19 avril. Les récompenses décernées aux propriétaires des animaux primés, ont été distribuées mercredi 15 avril; sous la présidence de M. le professeur Moquin-Tandon, vice-président de la Société Impériale d'Acclimation.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

La presse s'est souvent élevée contre les procédés de certains individus qui, voyageant en chemin de fer se permettent d'insulter des femmes en leur adressant directement des propos grossiers, ou bien en tenant des discours et en faisant des gestes offensants pour la pudeur.

La justice, quand de pareils faits lui sont signalés, se montre toujours prête à les réprimer. Aussi le tribunal correctionnel de Lyon vient-il, dit le *Moniteur judiciaire*, de condamner à un mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende, pour des faits de ce genre, et en outre à une amende de 16 fr. et aux frais, pour avoir fumé dans les wagons, malgré la défense réitérée des agents de la compagnie, un colporteur qui se faisait un malin plaisir d'insulter les femmes qui voyageaient avec lui en chemin de fer.

L'ex-reine de Naples est arrivée à Lyon le 10 avril. De la gare de Genève elle s'est rendue directement à l'hôtel de Lyon où l'attendaient un grand nombre d'émigrés napolitains, qui ont suivi la famille royale de Naples dans son exil, et qui s'étaient rendus de Paris à Lyon dans l'intention expresse de lui présenter leurs hommages. Le cortège était composé de cinq voitures. A l'entrée de l'hôtel, la reine a été reçue par l'émigration napolitaine en terme

de cérémonie. Un assez grand nombre d'habitants stationnaient aux abords, mus par un sentiment de bienveillante curiosité qui n'a pas dépassé les bornes de la plus stricte bienséance. On a été charmé de la tournure élégante et de la gracieuse distinction de cette souveraine. Il y a dans sa démarche, dans son regard, dans son geste, un assurance qui décèle l'énergique volonté dont elle a donné tant de preuves. Elle est jolie et surtout très-gracieuse. S. M. a eu une entrevue avec une députation des émigrés napolitains, entrevue qui n'avait du reste que le caractère d'une réunion de famille; le lendemain matin, à 8 heures, la reine est partie par le train express, avec une suite nombreuse par le chemin de fer de la Méditerranée, se dirigeant à Marseille où elle doit s'embarquer pour Rome sur la frégate à vapeur espagnole *Conception*.

La *Gazette du Midi* annonce que la frégate *Conception*, commandée par M. Mac-Rohon, venant de Cadix, est entrée dans le port de Marseille. C'est ce navire que la reine Isabelle met à la disposition de la reine Marie-Sophie de Naples. Mais, ajoute la feuille que nous citons, on dit qu'ayant éprouvé quelques avaries dans sa traversée, ce bâtiment ne pourra partir avant lundi.

On écrit de Marseille, le 9 avril :

La corvette espagnole *Vesco-Nugues* est arrivée ce matin à 7 heures dans notre port. Elle a été saluée par neuf coups de canon tirés du fort Saint-Jean. Cette corvette vient comme nous l'avons annoncé, attendre Marie-Sophie pour la conduire à Rome auprès de son époux François II.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Bordeaux, 11 avril.

Eaux-de-vie d'Armagnac (52 degrés), 82-50; 3/6 du Languedoc (88 degrés), 90 fr.; 3/6 fin, première qualité (90 degrés), 70 fr.; tafia 50 à 60 fr.

Lesparre (Médoc), 12 avril.

Vente: 1862 Saint-Christoly, 600 francs le tonneau.

Condom (Gers), 12 avril.

Au marché d'Eauze, de jeudi dernier, les transactions sur les eaux-de-vie ont été rares, et les quelques lots vendus étaient sans importance. Nous n'avons pas néanmoins de changement à signaler dans les cours qu'on doit continuer à voir comme suit :

Haut-Armagnac 75 à 76-25; Ténarèze 80 à 82-50; Bas-Armagnac 90 à 92-50.

Paris, 12 avril.

Les alcools du Nord sont restés stationnaires toute la semaine à 63 fr. pour le disponible et le courant du mois.

Les 3/6 du Languedoc sont à 97 fr. l'hect. pour le disponible. Le tout à l'entrepôt.

Béziers est venu par dépêche télégraphique à 84 fr. l'hectolitre pour le disponible.

Les eaux-de-vie sont toujours sans affaires, sauf quelques achats faits par le commerce de détail.

Il n'y a plus d'animation sur les marchés de production. Il y a un obstacle qui s'oppose à l'entrain des transactions, c'est la difficulté qui existe entre les acheteurs et les vendeurs; ceux-ci, qui ne sont pas pressés par les besoins d'argent, veulent vendre cher, tandis que ceux-là, qui n'ont pas d'ordres à remplir par le défaut de demandes, soit de l'intérieur, soit de l'extérieur, ne veulent acheter qu'avec un écart assez important qui forme une barrière qui rend tout rapprochement impossible.

Les vins ont eu cette semaine une vente assez régulière. C'est toujours le commerce de détail qui donne quelque animation aux transactions. Quant aux prix, ils ne subissent aucune variation, si ce n'est que la tenue est bonne pour certains produits, l'Orléanais et les environs, les produits du Centre, tandis que les vins de la basse Bourgogne sont peut-être un peu plus calmes.

Les arrivages par eau et par chemins de fer ne se sont pas ralentis.

Moniteur agricole de Bordeaux).

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 18 avril 1863.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	348	448	20' 86	78 k. 240
Maïs.....	56	36	11' 41	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

16 avril 1863.

	Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 75	» »	» 05	
4 1/2 pour 100.....	97 40	» »	» 20	

17 avril.

	Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100.....	69 50	» »	» 25	
4 1/2 pour 100.....	97 »	» »	» 40	

18 avril.

Au comptant :
3 pour 100 69 25 » » » 25
4 1/2 pour 100..... 97 » » » » »

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

12 avril. Bourrières (Stéphanie), rue Catonne.
13 — Ilbert (Jean), rue Fondue-Basse.
15 — Gayet (Julien), rue Mascoutou.
15 — Massoni (Jeanne-Jérôme), rue Impériale.

Mariages.

15 — Guinot (Antoine), de Cahors, et Vertut (Jeanne), de Frayssinet (Lot).
15 — Marty (Antoine), maçon, et Calvet (Pétro-nille), de Cahors.
15 — Arbous (Jacques), jardinier, de Cahors, et Vergnes (Marie-Christine), de Saint-Martin-de-Vers.

Décès.

15 — Gaston (Jean-Louis), sans prof. 15 ans, rue Saint-James.
16 — Perdigan (Josephine), 62 ans, épouse de M. Combarieu, pharmacien.
16 — Calvet (Antoine), entrepreneur, 73 ans, rue Sainte-Barbe.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Vingt-cinq années d'expérimentations, dans les circonstances les plus diverses, démontrent que le *Sirope de Digitale de Labelonye* est le remède par excellence contre les maladies du cœur et les hydro-pisies. Il est employé avec un égal succès dans les bronchites et l'asthme nerveux, les coqueluches, etc. — Dépôt dans les principales pharmacies de chaque ville.

PRÉFECTURE DU LOT

Arrondissement de Cahors.

Commune de Gigouzac.

Chemin vicinal de grande communication, numéro 13, de Figeac à Cazals et à Belvez.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par acte passé devant M. le Maire de la commune de Gigouzac, le sieur Bousquet (Antoine), tisserand, a cédé au département pour l'établissement du chemin vicinal de grande communication, n° 13, de Figeac à Cazals et à Belvez,

Savoir :

0 are 05 centiare de sol de grange;
0 are 15 centiares de sol de four et pâtus;
0 are 65 centiares de sol de maison.
0 are 85 centiares de jardin.
Moyennant le somme de mille trois cent quatre-vingt-cinq francs (1385 fr.)
Cahors, le 16 avril 1863.

Pour le Préfet du Lot, chevalier de la Légion-d'honneur, en tournée de révision,

Le doyen du conseil de préfecture, secrétaire-général délégué,
Signé : MUNIN-BOURDIN.

Médaille unique à l'exposition de Londres.

CÉLÈBRES JUPES-CAGES AMÉRICAINES

HAUTES NOUVEAUTÉS pour le printemps et l'été 1863, dites à willets, diamant, zéphir et expansion.

GRACE, BON MARCHÉ, LÉGERETÉ, DURÉE. — Exiger les timbres THOMSON et MILLIET, brevetés s. g. d. g.

MARTOUGEN

70, BOULEVARD SÉBASTOPOL, PARIS.

C^{ie} manufacturière des MACHINES A COUDRE du système WHEELER et WILSON

MÉDAILLE DE 1^{re} CLASSE A L'EXPOSITION DE LONDRES.

Les seules machines en France et en Amérique dont la navette soit exempte de tension. Prix : 400 fr.

Avec les guides à ourler, à ganser, à soutacher, à ourter sans marquer l'étoffe, le pied à poser les ruches et le guide à coutures.

Ces machines sont garanties quatre ans exemptes de tous frais de réparation et d'usure.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc.
Cartes de Visite

A LOUER

POUR EN PRENDRE IMMÉDIATEMENT

POSSESSION

Une vaste MAISON meublée ou non meublée, servant à une auberge, située au pont de Sabadel, sur la route départementale, n° 13, de Cahors à Figeac, à l'embranchement du chemin de Belvez à Figeac.

Cette Maison se compose de six pièces : Cuisine et Salon à manger au rez-de-chaussée, 4 Chambres au 1^{er} étage; et grand Galetas.

Il y a également Jardin Vigne Cave et vaste Ecurie.

S'adresser à M. RIVES, gendarme à Sabadel, ou bien au Bureau du Journal.

PATE ET SIROP

DE BERTHÉ

A LA CODÉINE

Préconisés par tous les Médecins contre la grippe, le catarrhe, la coqueluche et toutes les irritations de poitrine, accueillis avec empressement par tous les malades qui obtiennent de leur emploi un soulagement immédiat à leur souffrance, le Sirop et la Pâte de Berthé ont excité la cupidité des contrefacteurs.

Pour mettre un terme à des substitutions blâmables, nous rappelons qu'on évitera toute fraude en exigeant sur chaque produit à la codéine le nom de Berthé et la signature ci-contre

Berthé
pharmacien lauréat des hôpitaux

Dépôt à la PHARMACIE DU LOUVRE, 151, rue Saint-Honoré, et dans toutes les pharmacies de France et de l'Etranger.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Le sieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le sieur André MONTAGNE, liquoriste, à Cahors, a l'honneur de prévenir ses commettants qu'il vient de transférer son Entrepôt de liquides à la Chartrreuse, près l'hôtel des Ambassadeurs.

PATE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ

Rue Caumartin, 45, à Paris

DEPUIS 1850 SON EFFICACITÉ L'A RENDU POPULAIRE
Contre le RHUME, la GRIPPE
et l'IRRITATION DE POITRINE
Un Rapport officiel constate: Toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AINÉ
qu'elle ne contient pas d'opium.
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SOCIÉTÉ ANONYME ÉTABLIE A PARIS, RUE DE PROVENCE, N° 40.

La Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES SUR LA VIE, fondée sous la forme anonyme, au capital de QUATRE MILLIONS de francs, est dirigée par le même conseil que la Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

Dots des enfants. — Associations mutuelles pour tous les âges, ouvertes pour 7, 10, 13, 16 et 19 ans de durée. Assurances pour la vie entière, avec participation d'un Capital payable à la mort de l'Assuré. — Assurances temporaires. — Contre-Assurances. — Assurances au profit du Survivant désigné.

Rentes Viagères immédiates, — différées, — sur deux têtes, avec ou sans réduction, aux taux les plus avantageux. S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National. Boulevard sud-est.

YEUX ET PAUPIÈRES

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la veuve FARNIER de St-André de Bordeaux. — Un siècle de succès constants. — Convient aux enfants comme aux adultes dans les ophthalmies purulentes et d'Égypte. Autorisée par décret impérial. Dépôt à Cahors, chez Vinel; à Catus, Cambornac; à Puy-l'Evêque, Delbreil, à Gramat, Lafon, Bessières; à Gourdon; Cabanès, pharmaciens.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.